

Saint-Martin-Vésubie



La Suisse Niçoise

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2024 A 17H00

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre le treize septembre à dix-sept heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Saint Martin Vésubie, sous la présidence de Monsieur MOTTET Ivan, Maire de Saint Martin Vésubie.

**Présents** : AIRAUT André-Ange, BEUNARD Thierry, DAHON Gilbert, DUC Colette, INGIGLIARDI Thierry, JARDINET Alain, KELLOUD Nora, LEA-PASTORINO Martine, MARTIN Gisèle, MOTTET Ivan, REYMONDET Christine

**Procurations** : AIRAUDI Nicole à INGIGLIARDI Thierry, AIRAUT Christian à LEA-PASTORINO Martine, LAURENS Michèle à BEUNARD Thierry, MONNIN Isabelle à JARDINET Alain

**Absent** : /

**Secrétaire de séance** : LEA-PASTORINO Martine

**Public** : 1 personne

LEA-PASTORINO Martine est désignée comme secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 25/06/2024.

### I. **Affaires Générales** :

1. Dénomination et numérotation des voies
2. Approbation de la modification n°1 du Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles de crues torrentielles
3. Election d'un nouveau délégué au comité de jumelage de la commune de Saint-Martin-Vésubie

### II. **Affaires Financières** :

4. Compte à terme
5. Participation de Groupama Méditerranée pour le Festival de Musique
6. Montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux (commune de moins de 100 000 habitants)
7. Indemnités de fonction de conseiller municipal, titulaire de délégation
8. Travaux du parvis de l'école; réévaluation

Monsieur le Maire demande l'approbation du PV du 25/06/2024.  
Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE AVEC L'EPF**

Monsieur le Maire propose d'approuver le projet de de Convention d'Intervention Foncière (CIF) avec l'EPF PACA « Prévention des risques naturels – expropriation ». Sur la commune, trois biens pourraient relever de l'expropriation pour risque naturel prévue à l'article L.561-1 du Code de l'Environnement.

Madame KELLOUD Nora demande quels sont les biens concernés. Madame VEGLIO Aurore répond qu'il s'agit d'anticiper les futures oppositions à l'expropriation.

Monsieur JARDINET donne 3 cas précis avec 2 oppositions à la procédure Fonds BARNIER et un cas d'un bien non assuré.

Monsieur BEUNARD Thierry demande ce qu'il en est pour le Moonlight. Madame VEGLIO et Monsieur JARDINET Alain répondent que ce bien est en cours de rachat par la Métropole Nice Côte d'Azur et qu'un arrêté d'évacuation a été pris.

*Votes : adoptée à l'unanimité.*

### **ACQUISITION DE PLEIN DROIT DE BIEN VACANT ET SANS MAITRE**

Monsieur le Maire informe que la Société Coopérative de Laiterie du Canton de Saint-Martin-Vesubie (parcelle AH 347) a perdu sa personnalité juridique, qu'elle ne présente plus d'activité depuis de nombreuses années et qu'elle n'a plus de titulaire de droits réels.

Monsieur le Maire propose d'exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du Code civil et indique que ce bien immobilier revient donc de plein droit à la commune de SAINT-MARTIN-VESUBIE (06), à titre gratuit.

Monsieur BEUNARD Thierry demande si la Commune est bien certaine qu'il n'existe plus de sociétaires. Monsieur le Maire répond qu'à ce jour, aucune personne n'a fait valoir ses droits.

Monsieur JARDINET Alain précise que si des héritiers existent, ils auraient dû s'acquitter des taxes et obligations règlementaires.

Madame KELLOUD Nora demande si un arrêté de péril a été pris.

Monsieur le Maire répond par la négative mais indique que des barrières de protections ont été mises.

*Votes : adoptée à l'unanimité.*

### **PROJET DE RENOVATION DES BATIMENTS DU PRESBYTERE ET DU 1 RUE BARRAJA**

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention en complément de celle sollicitée auprès du Département des Alpes-Maritimes afin d'obtenir un taux de financement de 80%

pour les travaux de rénovation du Presbytère et de l'immeuble du 1 Rue Barraja estimés à 1 132 436.63€ HT.

*Votes : adoptée à l'unanimité.*

### **DEMANDE D'UNE SUBVENTION POUR UNE ACTIVITE PROFESSIONNELLE**

Monsieur JARDINET Alain quitte la séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame CLEMENT Nathalie sollicite une subvention de la Commune dans le cadre de sa récente activité économique d'ATSEM à domicile.

Monsieur le Maire propose de ne pas subventionner cette activité professionnelle puisque la Commune répondra à la demande avec le projet d'une MAM et de ne pas donner suite à la demande de Madame CLEMENT.

Madame KELLOUD Nora rappelle que la Commune participe déjà financière au projet de la MAM et à la crèche de Roquebillière via le SIVOM.

Monsieur le Maire propose d'aider Madame CLEMENT dans ses démarches pour obtenir des financements de la Région.

Monsieur BEUNARD Thierry demande si une aide de ce type a déjà été attribuée à un professionnel, il lui est répondu par la négative. Il précise donc que cela créerait un précédent.

*Votes : 13 voix pour, 1 abstention : LEA-PASTORINO Martine. Monsieur JARDINET ne participe pas au vote.*

Monsieur JARDINET Alain réintègre la séance.

### **CONVENTION D'OPERATION DU PARC NATIONAL DU MERCANTOUR**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux devis pour la réalisation d'un portillon et d'un bardage bois autour d'un contenant pour le sel sur le pâturage de Peira Strech. Le montant de ces travaux s'élève à 1 448.09€ HT.

Monsieur le Maire propose d'accepter ces devis et de solliciter la participation du Parc national du Mercantour à hauteur de 50%.

*Votes : adoptée à l'unanimité.*

### **COUPE DE BOIS 2025**

La parole est laissée à Monsieur INGIGLIARDI Thierry.

Monsieur INGIGLIARDI Thierry présente l'état d'assiette des coupes de l'année 2025 et propose de désigner comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles en matière de bois vendus en bloc et sur pied (3 garants nécessaires) :

- **Thierry INGI GLARDI**
- **Gilbert DAHON**
- **André-Ange AIRAUT**

Votes : adoptée à l'unanimité.

### **MODIFICATION DE L'ITINERAIRE DU GR52A**

La parole est laissée à Monsieur INGI GLARDI Thierry.

Détruit lors de la tempête Alex, un nouveau parcours est proposé afin qu'il soit inscrit au PDIPR.

- Depuis b60, se diriger vers le centre du village (Mairie), descendre vers le pont par les Allées de Verdun, puis prendre le PR en passant par b74, b73, b72, b71, déjà inscrits au PDIPR.
- L'ancien cheminement sera débalisé de b60 à b61, b62, b69, b70, b71

Votes : adoptée à l'unanimité.

### **MOUVEMENT DE CREDITS**

Ce point n'amène pas de délibération, juste une information.

Madame VEGLIO Aurore fait la lecture des mouvements de crédits réalisés dans l'enveloppe du 7% du BP et non soumis à DM.

Madame VEGLIO rappelle qu'il est obligatoire d'en informer le Conseil Municipal lors de la séance suivant la décision. Le mouvement de crédit a été fait le 17/07/2024 :

#### **Investissement :**

2181-114 : + 10 000.00€  
2183-114 : - 10 000.00€  
2131-131 : - 15 000.00€  
2132-157 : + 15 000.00€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 17h27.

Secrétaire de séance



Monsieur le Maire

